



**CONSEIL COMMUNAL
GLAND**

Procès-verbal de la séance de Conseil Communal du jeudi 9 novembre 2006

Le président, M. Jean-Michel Favez, ouvre la séance à 20h00, dans la salle communale. Il salue Mmes et MM. les conseillers et Mme et MM. les municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie M. Pierre Brugger, huissier, et les employés communaux pour la préparation de la salle tout en précisant que la nouvelle disposition des tables pourra faire l'objet d'éventuels commentaires en fin de séance.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 66 conseillères et conseillers. Il y a 7 excusés (Mmes Buffat Ahimara, Georgiadès Anne-Laure, Hug Corinne, Labouchère Catherine, Thévenaz Marika, Waeber Anita et M. Pernet Alain) et 2 absents (Mme Gendre Nadia et M. Poget René)

Le président s'assure que chaque conseiller(ère) a été régulièrement convoqué et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Sur demande de l'exécutif, la réponse à l'interpellation de M. Philippe Martinet intitulée "Transport urbain glandois surchargé : et si on prenait le problème par le bon bout" a été retirée de l'ordre du jour.

Un postulat de M. Haussauer demandant à la Municipalité d'étudier une meilleure utilisation des salles de classe vides dans nos bâtiments scolaires a été déposée. Son auteur désirant le développer ce soir, il prend place au point 17 de l'ordre du jour.

Une motion de M. Bovon demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité d'autoriser le stationnement sur les places situées à l'ouest du bâtiment des Tuillières et le long de la route de Cité-Ouest a été déposée. Le motionnaire désirant la développer ce soir, elle prend place au point 18 de l'ordre du jour.

Une interpellation de Mme Casson concernant une mousse blanche dans les rivières du Lavasson et de la Promenthouse, le 26 août 2006 a été déposée. Mme Casson désirant la développer ce soir, elle prend place au point 19 de l'ordre du jour.

Lecture est donnée de l'ordre du jour modifié, soit :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil communal du 28 septembre 2006.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. Réponse à la motion des présidents des partis concernant le dossier des Tuillières.
6. Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du bureau du Conseil communal pour la législature 2006-2011.
7. Préavis municipal N° 6 concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2006-2011.

Préavis en première lecture

8. Préavis municipal N° 8 relatif à la modification du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions et du règlement de la zone du bourg.
9. Préavis municipal N° 9 relatif au plan de quartier "La Lignière" et son règlement.
10. Préavis municipal N° 10 relatif à l'adoption des nouveaux statuts de l'Association régionale pour l'action sociale "Région Nyon-Rolle".

11. Préavis municipal N° 11 relatif à la détermination du plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2006-2011.

Préavis avec décision (un seul débat)

12. Préavis municipal N° 12 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2007.

Postulat

13. Réponse au postulat de M. Jean-Michel Favez invitant la Municipalité à étudier l'opportunité et la faisabilité technique et financière de couvrir l'avenue du Mont-Blanc dans son secteur compris, en tout cas, entre la rue de la Combe et la rue du Midi, puis à présenter un rapport à ce sujet au Conseil communal.

Interpellation

14. Réponse à l'interpellation de M. Michel Pollak demandant à la Municipalité de renseigner le Conseil communal sur:
 - la qualité des relations avec la Direction des écoles secondaires ;
 - la qualité de la communication et de la coordination entre les Directions du primaire et du secondaire ;
 - les problèmes existants dans cet établissement.
15. Réponse à l'interpellation de M. Jaquier « demandant à la Municipalité de rapporter sur l'évolution des transports scolaires par le TUG et son adéquation à l'évolution de notre commune et de sa population scolarisée ».

Divers

16. Réponse de la Municipalité aux questions posées par Mme Christine Girod-Baumgartner concernant le schéma directeur Gland Ouest - Vich Sud.
17. Postulat de M. Haussauer demandant à la Municipalité d'étudier une meilleure utilisation des salles de classe vides dans nos bâtiments scolaires.
18. Motion de M. Bovon demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité d'autoriser le stationnement sur les places situées à l'ouest du bâtiment des Tuillières et le long de la route de Cité-Ouest.
19. Interpellation de Mme Casson concernant une mousse blanche dans les rivières du Lavasson et de la Promenthouse, le 26 août 2006.
20. Divers + Propositions individuelles.
 - La discussion sur l'ordre du jour modifié est ouverte. La parole n'est pas demandée.
 - L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 28 septembre 2006.

- La discussion sur le procès-verbal est ouverte.
- M. Vallat demande la correction suivante à la page 11, point 15, 3^e alinéa, dernière phrase : *Il trouve cela incompatible par le fait qu'ils peuvent influencer le résultat de l'étude et du concours du moment qu'ils sont réalisateurs.*

La parole n'est plus demandée et la discussion est close. Après avoir rappelé que la modification demandée sera portée au procès-verbal de ce jour, celui du 28 septembre 2006 est soumis à l'approbation du Conseil.

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 29 juin 2006, avec la correction demandée.

3. Communications du bureau

- Les 2 octobre et 6 novembre, le bureau s'est réuni afin de préparer, notamment, les séances de ce soir et du 14 décembre.
- Le bureau du conseil a accepté de prolonger au 22 février 2007 le délai de réponse à la motion de Mme Florence Golaz demandant d'étudier l'instauration d'une commission paritaire pour l'intégration des étrangers. Par contre, il a refusé de prolonger le délai de réponse à l'interpellation de M. Jaquier figurant au point 15 de l'ordre du jour de cette séance en s'appuyant sur l'art. 74 de notre règlement, d'une part, mais estimant surtout que cette réponse donnée et discutée aujourd'hui pouvait être un élément intéressant présentant une unité de matière avec la réponse à la motion de M. Martinet.

- Le 3 octobre, M. Claude Sutter, au nom de l'association Gland-Jidvei proposait aux conseillères et conseillers de faire don du dernier jeton de présence de l'année (ce qui est devenu une tradition) pour leur œuvre, soit pour financer la transformation des installations sanitaires d'un jardin d'enfants. Grâce à des sponsors, l'association a édité un calendrier 2007 sur Jidvei et un exemplaire sera remis aux conseillers pour les remercier de leur geste. Dans sa lettre, il relève encore que l'association Gland-Jidvei a déjà profité de cette opportunité en 1998 et qu'ils sont disposés à partager, voire à se désister si le bureau avait une autre idée ou recevait une autre proposition pour cette année.
- Le 30 octobre, la Municipalité informait le bureau du retrait du préavis municipal n° 7. Celui-ci figurera à nouveau à l'ordre du jour du 14 décembre et la commission du plan de zones est priée de se pencher à nouveau sur cet objet et de présenter, si nécessaire, un rapport complémentaire.
- Les enveloppes comprenant la convocation pour la séance du 14 décembre ont été déposées sur les tables par parti. Seule la convocation y figure, car tous les objets à traiter le sont en deuxième débat et qu'il n'y a pas d'objets en première lecture.

4. Communications de la Municipalité.

M. Gérald Cretegnny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- Tout d'abord, la réponse à la motion de M. Martinet a été retirée du fait que les arguments développés dans cette réponse trouveront en réalité une issue dans le développement du préavis sur la mobilité douce et, également, le traitement des propositions qui sont issues du conseil d'établissement. A cet effet, et pour éviter qu'une commission ne planche sur des arguments et non sur des propositions réelles, l'exécutif a décidé de retirer la réponse et de traiter ce problème dans le cadre de la mobilité douce.

UICN

- Le plan de quartier Mauverney Dessus - Bochet Dessus a été accepté par le DIRE en date du 4 octobre. Dans une interview accordée à la presse le 31 octobre, cette décision a été communiquée. Malheureusement, ce même jour, la Municipalité a été avisée qu'un recours avait été déposé contre cette décision. Les parties ont jusqu'au 23 novembre pour déposer leur détermination auprès du Tribunal administratif. Il va sans dire que ce recours aura des conséquences sur le calendrier des travaux prévu par l'UICN.

Personnel communal

- Au niveau des ressources humaines, une responsable a été engagée à 50% dès le 1^{er} janvier 2007. Il s'agit de Mme Sophie Domezon qui possède une solide expérience de la gestion du personnel dans le domaine hôtelier.

Police

- Au niveau de la police municipale, l'effort de recrutement se poursuit et la difficulté de recruter de nouveaux agents est réelle malgré la participation des polices municipales à la nouvelle académie de police qui regroupe la formation des agents vaudois et valaisans. Lors de leur inscription à l'académie, les futurs agents doivent indiquer, par ordre de priorité, les corps auxquels ils souhaitent être rattachés. Cette année, il faut constater que les corps d'Ecublens, Morges, Renens, Yverdon et Gland n'arriveront pas à recruter tous les aspirants souhaités. Ce phénomène est lié à la forte demande de tous les corps de police ainsi qu'à l'attractivité qu'exerce sur les recrues la Police cantonale.
- Durant le mois d'octobre, la patrouille de police intercommunale a intensifié les contrôles de nuit dans les zones sensibles, notamment autour des collèges de Mauverney et de Grand Champ, ainsi qu'à Cité-Ouest. Les résultats sont positifs. Cependant, les effectifs actuels ne permettent de telles mesures que ponctuellement. Plusieurs auteurs de dommages aux biens communaux (dégradations, tags, etc.) ont été identifiés et les procédures sont en cours. Lors de dommages intentionnels à des biens communaux, l'autorité municipale dépose plainte et reste ferme dans sa procédure tout en demandant réparation financière.

Conseil régional

- Le conseil intercommunal du Conseil régional s'est réuni le 8 novembre à Prangins. Il a adopté la participation financière à trois études touchant l'aménagement du territoire dans notre région : la gare de Coppet, le schéma directeur de Terre Sainte et l'étude d'aménagement de la RDU appelée aussi grande ceinture nyonnaise. Ces trois projets, comme le schéma directeur Gland Ouest - Vich Sud, participent aux aménagements nécessaires dans notre région pour accueillir dans un cadre coordonné protégeant les valeurs paysagères les quelque vingt mille habitants de plus annoncés dans notre district pour les années 2015-2020. Ces études font partie intégrante du plan directeur régional qui sera soumis pour approbation à tous les conseils communaux concernés.

Le Conseil intercommunal a également adopté son budget pour l'année 2007. Les particularités de ce budget sont la création de deux postes supplémentaires destinés, d'une part, à la coordination des activités de l'arc touristique jurassien et, d'autre part, à l'aménagement du territoire. Ces postes sont financés à moitié par le canton et à moitié par le Conseil régional.

Petite enfance

- Le Nid d'abeilles qui remplace depuis début septembre La Croisée – et pour lequel nous avons adopté un budget complémentaire – est quasi complet. Le taux d'occupation du mois d'octobre oscille entre 80 et 100%, démonstration du manque de structures dans la région pour l'accueil des bébés.

Presse

- La Municipalité salue les efforts de la presse régionale, en particulier La Côte et 24 Heures, qui ont répondu positivement à la demande que l'exécutif leur a adressée en faveur d'une visibilité plus importante des activités et autres nouvelles associées à la Ville de Gland. Il est à souhaiter que cet esprit d'ouverture perdure.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

Sports et Conseil régional

- L'inauguration du nouveau télésiège de la Dôle aura lieu le 13 janvier 2007.

M. Collaud, en l'absence de M. Thierry Genoud, municipal responsable des travaux, fait part de quelques informations touchant ce dicastère.

Collège des Tuillières

- Suite à la maladie d'un des experts, le rendu de l'expertise va prendre plusieurs mois de retard. En regard de l'importance du dossier, il n'a pas été jugé préférable de nommer un nouvel expert. La mise au courant du dossier par le nouvel expert aurait pris plus de temps que les quelques mois de retard envisagés.

- En ce qui concerne le plan de quartier Communet-Borgeaud, la signature de la convention entre Losinger et la Ville de Gland ayant pris un peu de retard, la Municipalité a décidé de reporter la décision sur ce préavis à la séance de Conseil de décembre, ce document étant très important dans le cadre de l'analyse et la Municipalité s'étant engagée à ce qu'il soit signé avant toute décision.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse, transports)

Ecoles

- Suite aux questions soulevées dans l'interpellation de M. Pollak, une rencontre a été agendée la semaine prochaine entre la Municipalité, M. Delacrétaç, directeur ESG, et M. Christen, directeur général de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Le Conseil sera informé lors de la prochaine séance.

Conseil d'établissement

- La modification de la loi scolaire instituant des conseils d'établissement en remplacement des commissions scolaires a été adoptée par le Grand Conseil, le 26 septembre 2006.

- A Gland, un conseil d'établissement ad hoc fonctionne déjà. Il comprend trois commissions qui se sont déjà réunies à plusieurs reprises et qui ont commencé à étudier les thèmes suivants :

Groupe 1 – Horaire du Cycle initial, discussion sur la nécessité de changer le système progressif glandois vu qu'il est prévu dans la révision de la loi scolaire concernant l'école enfantine obligatoire (actuellement en consultation et qui devrait entrer en vigueur à la rentrée 2008) d'harmoniser les horaires du cycle initial avec ceux du cycle primaire. **Accueil du soir**: accueil de type UAPE (unité d'accueil pour écoliers) ou APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) à proximité des lieux d'école (locaux disponibles aux Perrerets mais pas à Mauverney).

Groupe 2 – Harmonisation au cycle transitoire: harmonisation du début des cours à 8h20 pour le Cycle de transition (5e et 6e), ce qui impliquerait, vu le nombre de périodes, de ramener occasionnellement la pause de midi à 45 minutes pour garantir une fin de l'école à 16h - 16h45.

Groupe 3 – Accueil le matin. Plusieurs pistes ont été explorées : – étude des coûts pour élargir l'offre de la Pause-déj pour un accueil de 7h à 8h30 (y compris le déplacement des enfants); – étude des coûts pour l'équipement de deux salles au collège des Perrerets (structure de type APEMS); – demande d'utilisation de la salle occupée par la paroisse dans le bâtiment des Marronniers (à proximité de Mauverney).

Chaque groupe devra donner son rapport final avant Noël et des décisions seront prises en début 2007.

Clinique dentaire

• Lors de la dernière séance de Conseil, l'information avait été donnée que la Clinique dentaire avait renouvelé son comité, mais l'attribution des tâches n'était pas faite. Ce comité fonctionne de la manière suivante : Mme Danielle Pache, Arzier, présidente ; Mme Florence Golaz, Gland, vice-présidente ; Mme Geneviève Thévoz, Chavannes-de-Bogis, Mme Violetta Seematter, Prangins, M. Philippe Vaudano, Arnex, membres ; M. Michel Félix, Gland, boursier ; M. Gustave Dutruy, Nyon, dentiste conseil.

TUG

• La hausse des tarifs n'a pas provoqué de baisse dans les ventes d'abonnements durant le mois de septembre. En effet, 145 abonnements annuels à tarif réduit ont été vendus contre 134 en 2005 et 47 abonnements mensuels contre 84 en 2005. Au niveau financier, cela représente un encaissement de fr. 18'101.– en 2005 et de fr. 28'000.– en 2006, d'où une augmentation d'env. fr. 10'000.–.

Bibliothèque publique

• Elle sera ouverte au public durant les vacances de février et d'octobre, ainsi que durant la première et la dernière semaines des vacances d'été, selon l'horaire d'ouverture publique : lundi à vendredi de 15h15 à 18h ; mercredi de 15h à 19h ; samedi de 9h à 12h.

Commission culturelle

• La commission culturelle a tenu sa première réunion. Ses premiers axes de réflexion ont été l'inventaire des œuvres en possession de la commune ainsi que le recensement des emplacements libres (également à l'extérieur). La commission va plancher sur un règlement d'organisation d'un concours qui sera proposé à la Municipalité, notamment pour faire connaître les artistes de la région.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile)

Eaux

• En ce qui concerne les essais de pompage complémentaires en vue de l'exploitation des eaux du Bois de Chêne et de la Cézille (Sabois), ceux-ci sont terminés depuis le 28 octobre, avec l'assentiment des experts mandatés.

Un rapport préliminaire sera présenté aux communes partenaires (Coinsins, Duillier, Genolier, Vich, Arzier-Le Muids, Gland) en présence du SESA (service des eaux, sols et assainissement), le 30 novembre. Il faudra environ six mois aux experts pour nous transmettre le rapport nous permettant d'exploiter cette ressource, pour autant que ce rapport confirme qu'il n'y a aucune influence sur les nappes.

• Au Réservoir de la Grésollière, un bouquet de chantier a eu lieu le 26 octobre pour remercier les ouvriers, entreprises et mandataires du travail exécuté. Plus de 50 personnes ont participé à cet événement. La première cuve (à l'ouest) sera mise en eau dès le 27 novembre.

• Des sondages pour la recherche d'eau potable vont être entrepris dans le complexe du golf (dans le secteur Villa Prangins - La Crique). Ils ont pour but d'évaluer la possibilité de captage d'eau du lac qui est filtrée naturellement par le gravier. Le Conseil sera informé des résultats et des possibilités d'exploitation.

Routes

• Les travaux du pont sur le Lavasson sont terminés et les factures sont reprises afin de les envoyer au canton pour toucher le subside tel qu'il était mentionné dans le préavis municipal.

• Des travaux de réfection sur le tronçon supérieur de la Vy-Creuse ont été effectués, comme chacun a pu le constater ces derniers temps. Ils vont du pont enjambant la voie CFF au croisement Grand-Rue - Vy-Creuse.

• Un bureau technique spécialisé dans l'analyse des routes (Ertec) a été mandaté afin de déterminer précisément l'état actuel de notre réseau routier. Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin du premier semestre 2007 ce qui permettra de fixer les priorités ainsi que les montants nécessaires à ces réfections.

Associations intercommunales

• Lors du dernier conseil d'administration de la SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de La Côte) une nouvelle directrice a été engagée. Il s'agit de Mme Zoppi qui prendra ses fonctions le 1^{er} février 2007 en remplacement de l'actuel directeur M. Würsch, futur retraité.

RÉPONSE À LA MOTION DES PRÉSIDENTS

5. Réponse municipale à la motion des présidents-es des partis glandois concernant le dossier des Tuillières.

- M. Tacheron lit les conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, conclusions comportant deux vœux : 1) La commission souhaite participer au suivi, en se réunissant dans la même composition, après le dépôt du rapport d'expertise hors-procès, en 2007. 2) La commission émet le vœu que, désormais, dans les cas d'urgence, un courrier électronique soit envoyé aux membres du législatif.

En conclusion, la commission unanime recommande d'accepter la réponse municipale complétée par ses remarques et les vœux ci-dessus.

- La discussion est ouverte sur la réponse municipale et le rapport de la commission.
- M. Ph. Martinet relève que les travaux de la commission leur ont permis de constater, avec une certaine satisfaction, que plusieurs correctifs ont été apportés par rapport à un ou deux points. Les leçons de cette histoire semblent donc avoir été bien assimilées par l'exécutif. Il ont aussi constaté que, globalement, la planification scolaire intercommunale n'était pas très bonne et, là aussi, il y a des progrès enregistrés. En ce qui concerne l'occupation des locaux, on verra la suite donnée à la motion de M. Haussauer.

La gestion de crise, surtout lorsqu'on tombe dans l'irrationnel, est difficile. On sait maintenant que la Municipalité, dans un tel cas, se fait aider et conseiller, ce qui paraît assez sage au vu de la complexité des problèmes.

Enfin, la commission constate que l'on a un projet un peu cher, pas hyper écologique, mais qui a été globalement bien suivi. On aurait pu avoir un dispositif de projet dans lequel les responsabilités auraient été bien établies au début mais c'est l'expertise hors-procès qui nous le dira. On peut penser que si la Municipalité a réussi à éviter un procès – au sens classique – pour une approche plutôt par arbitrage avec un expert conjointement choisi, c'est semble-t-il de bon augure. Cela a été une crise assez importante pour la commune et il semble que les autorités en ont tiré les leçons et c'est bien ainsi.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Le président soumet à l'approbation du Conseil la réponse municipale ainsi que les conclusions de la commission comprenant deux vœux.

Décision

Le Conseil communal décide à l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention

– d'accepter la réponse municipale ainsi que les conclusions du rapport de la commission.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION (deux débats)

6. Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du bureau du Conseil pour la législature 2006-2011.

- En préambule, le président rappelle que cette proposition a été rédigée par le bureau et qu'il ne s'agit donc pas d'un préavis municipal.

- M. Turrettini lit les conclusions du rapport de la commission des finances favorables aux propositions d'indemnités et de vacations du bureau.

- Le président constate que les conclusions du rapport des finances reprennent celles de la proposition et ouvre la discussion.

- Mme Cornaz rappelle la motion qu'elle avait déposée en 2004 et demandant de faciliter la participation de jeunes parents à la vie politique en prenant en charge les frais de garde d'enfants, si nécessaire, durant les séances du Conseil. Lors de la discussion sur cette motion, il avait été dit que cette motion tuait le bénévolat (elle fut alors surprise d'apprendre que faire partie du Conseil communal était du bénévolat). Que faut-il donc penser de la proposition de ce soir d'augmenter le jeton de présence de fr. 20.– à fr. 25.–? La commission des finances parle de la conjoncture actuelle où toute diminution de charges est souhaitable mais a même envisagé de l'augmenter à fr. 30.–, somme qui permettrait aux parents de payer les frais de garde. Cela aurait pu être une proposition honorable mais plus onéreuse que la motion de 2004. En conclusion, elle propose l'amendement suivant :

Le jeton de présence est de fr. 20.– par séance de Conseil.

- Plus personne ne demandant la parole sur la proposition du bureau ou le rapport de la commission des finances, la discussion est ouverte sur l'amendement de Mme Cornaz.
- La parole n'est pas demandée et l'amendement de Mme Cornaz est soumis au vote.

Décision

A une très large majorité, avec 6 voix favorables et 8 abstentions signifiées, l'amendement de Mme Cornaz est refusé.

- Suite au refus de l'amendement, la proposition du bureau et le rapport de la commission des finances sont soumis au vote.

Décision

A une très large majorité, sans avis contraire et avec 3 abstentions signifiées, le Conseil communal décide

– d'accepter la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du bureau du Conseil pour la législature 2006-2011, soit les montants ci-après :

– président	fr. 4500.–/an
– secrétaire	fr. 8400.–/an
– huissier	fr. 2500.–/an
– jeton de présence	fr. 25.–/séance
– séances de commission	fr. 30.–/heure
– séances de bureau	fr. 30.–/heure.

Le président, le secrétaire et l'huissier sont rétribués sous forme de vacations au même titre que les autres membres du bureau lors des votations ou élections.

7. Préavis municipal N° 6 concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2006-2011.

- M. Turrettini lit les conclusions du rapport de la commission des finances demandant, par voie d'amendement, le statu quo pour le fixe annuel.
- Le président constate une divergence entre le préavis et le rapport de la commission des finances et ouvre la discussion générale sur le préavis, tout en étant conscient que la discussion débordera sur l'amendement. La procédure de vote se fera en deux temps : tout d'abord le vote sur l'amendement de la commission puis vote sur les conclusions du préavis amendées ou pas, tout autre amendement étant possible.
- M. Collaud explique qu'il est difficile de comparer les vacations des municipaux et syndics entre elles. Elles peuvent aller de 100 % à 44 % et la comparaison est basée sur 2005 qui était une année exceptionnelle, notamment à cause des problèmes rencontrés au collège des Tuillières. De plus, il est difficile de comparer un dicastère par rapport à l'autre, car en fonction de celui-ci le municipal peut être souvent engagé à l'extérieur de la commune. Et dans ce cas, le municipal peut être défrayé par le Conseil régional, une association intercommunale ou une société interrégionale. Pour corriger certaines disparités entre les dicastères, des modifications de répartition ont été décidées pour cette nouvelle législature. Enfin, les éléments mentionnés en première page découlent d'une règle mise en place à partir du 1^{er} juillet 2006. Selon son estimation, l'augmentation du fixe par municipal porte sur fr. 25'000.– alors que la réduction envisagée des vacations devrait être de 13 à 15'000 francs, les deux premières heures d'analyse du dossier faisant partie du fixe. Actuellement, après plus de quatre mois, cette tendance se confirme. Un élément à prendre aussi en compte est que, par le passé, les séances avaient principalement lieu le soir et que, maintenant, de plus en plus de séances au niveau région ou intercommunal se tiennent la journée. Pour terminer, il relève que si cette adaptation du fixe est refusée, il n'y aura pas eu de hausse depuis 9 ans et demi à fin 2011. Au nom de la Municipalité, il invite donc les conseillers à refuser l'amendement de la commission des finances.
- M. Péquignot relève que Gland est une commune avec de l'ambition à laquelle nous croyons tous. Nous nous sommes engagés à la développer en accédant à un mandat politique au sein de la commune. L'engagement repose sur beaucoup de bénévolat, de pragmatisme et de bonne volonté. Il en est ainsi et c'est ce qu'attendent de nous nos concitoyens. Cela dit, certaines tâches, au sein de la commune, dépassent le bénévolat et demandent un investissement très conséquent en terme de temps et d'énergie. Les membres de la Municipalité sont dans ce cas et leur traitement en salaire fixe, débours et vacations reflète cette différence. Comme pour toute fonction de direction dans l'économie privée ou dans la fonction publique d'aujourd'hui, les compétences, les responsabilités et la charge de travail doivent être rémunérées de façon équitable. Sans cela, le risque est grand pour une société privée ou pour une collectivité publique de ne plus attirer les meilleures personnes pour accomplir les tâches désirées. Notre commune a beaucoup grandi ces dernières années, la charge de travail pesant

sur nos municipaux s'est amplifiée elle aussi. Le poste de municipal est, sans aucun doute, assimilé à un poste de cadre, au minimum à 40 ou 50% dans le privé. M. Péquignot, travaillant dans les RH, se demande d'où la commission des finances a pu tirer l'affirmation suivante: le fixe, plus les vacances, font ensemble un très bon salaire de cadre. En effet, en additionnant ces montants et en comptant un emploi à 50%, un élu à l'exécutif aura touché fr. 45'000.– sur une année durant la dernière législature, soit un montant clairement en dessous du marché pour des postes d'une telle importance. Les augmentations proposées pour la municipalité représentent donc le minimum acceptable afin de tout juste compenser le renchérissement du coût de la vie. Depuis 2002, date de la dernière augmentation, à la fin de législature cela représente une augmentation annuelle de 1,6%, soit tout juste davantage que la moyenne de l'inflation. Ceci est un minimum et il conviendrait d'aller au-delà. A titre personnel, il souhaite que la Municipalité et le Conseil communal prennent le temps de revoir les rémunérations annuelles de l'exécutif et se penche sur une professionnalisation de celui-ci. On pourrait avoir un système plus simple administrativement et plus transparent en éliminant les vacances et en instaurant un salaire fixe unique. Au nom du parti socialiste, il invite les conseillers à soutenir le préavis municipal et à refuser l'amendement de la commission des finances.

• M. Calabrese dit ne pas vouloir mettre en doute les rémunérations des municipaux et les trouve même justifiées. Cependant, il aimerait amener à une réflexion sur l'impact d'une mesure d'augmentation du fixe auprès de la population, population qui sera confrontée à une augmentation d'impôts débattue dans un instant. Certains auront beau jeu de dire qu'on leur demande de faire des efforts alors que, de son côté, la Municipalité bénéficie d'une augmentation.

• M. Magnenat rejoint les propos de M. Calabrese quant à la justification de l'augmentation du fixe municipal en comparaison avec l'augmentation d'impôts. Il reconnaît l'important travail fourni par l'exécutif et reprend l'adage que "tout travail mérite salaire". La réflexion de la commission des finances a aussi été guidée par la mise en balance de ces deux augmentations. Enfin, en reprenant l'argumentation de M. Péquignot, il constate qu'un municipal peut – en cumulant un travail privé et l'exécutif – arriver à un salaire annuel de fr. 110 à 120'000.– francs, ce qui est un bon salaire de cadre et pour lequel il serait prêt à souscrire.

• M. Collaud apporte une précision en citant le budget que chacun a déjà reçu. On voit que, dans les comptes 2005, le montant du fixe et des vacances était de fr. 294'000.– et que malgré la hausse de mandée, il est prévu au budget 2007 une somme de fr. 300'000.–. Ceci s'explique par la diminution des vacances comme expliqué précédemment et le report d'une part de celles-ci sur le fixe.

• M. Grandjean reconnaît qu'il ne faut pas minimiser le travail de l'exécutif, les conseillers en subissant d'ailleurs le contrecoup. Cet amendement apparaît comme un signe bizarre à la Municipalité alors qu'on réclame un grand engagement, sans restriction, de sa part. Pour cette raison, il s'oppose à l'amendement.

• La discussion sur l'amendement, exclusivement, est ouverte.

• La parole n'est pas demandée et l'amendement de la commission des finances est soumis à l'approbation du Conseil.

Décision

Avec 19 voix pour et 29 voix contre, l'amendement de la commission des finances est rejeté.

• Suite au refus de l'amendement, les conclusions du préavis municipal sont soumises au vote.

Décision

A une très large majorité, avec 5 avis contraires et 10 abstentions signifiées, le Conseil communal décide

I. de fixer les indemnités annuelles des membres de la Municipalité pour la législature 2006-2011 comme suit:

Fixe annuel	syndic	Fr. 50'000.–
	municipale/municipal	Fr. 35'000.–
Vacation	tarif horaire	Fr. 45.–
Débours	syndic	Fr. 4'000.–
	municipale/municipal	Fr. 3'200.–
LPP	participation communale	15% maximum

II. l'entrée en vigueur de cette nouvelle rémunération est fixée au 1^{er} janvier 2007.

PRÉAVIS EN PREMIER DÉBAT

8. Préavis municipal N° 8 relatif aux modifications du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions et du règlement de la zone du bourg.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le président signale que la commission du plan de zones rapportera sur cet objet et profite de rappeler que le remplacement d'un membre n'est pas admis dans les commissions permanentes.
- La discussion est ouverte.
- M. Ph. Martinet invite la commission (qui aura très certainement la légitime envie de tout reprendre si elle étudie le préavis dans son entier) de ne pas remettre en questions tous les articles. Il reconnaît que la motion à la base de cette révision est vieille d'environ quatre ans et que, depuis, on a par exemple parlé de Cité de l'énergie ce qui pourrait amener d'autres articles. Tout n'est pas abouti dans cette modification modeste du règlement de la police des constructions. La tentation pourrait être grande de tout rouvrir mais il est important d'enregistrer les quelques modifications qui sont déjà proposées. Par contre, il engage la Municipalité à reconsidérer la police des constructions notamment lorsqu'il sera question de la Cité de l'énergie. Il faudra procéder par étape et ne pas tout remettre en question aujourd'hui car cela reporterait de nouveau le problème de deux à trois ans.
- M. Vallat complète l'intervention de M. Ph. Martinet en informant les conseillers qu'un accord intercantonal sur l'harmonisation du droit de la construction a été étudié par tous les cantons il y a environ une année. Cela aura des conséquences pour tous les cantons sur les termes, la manière de calculer les ouvrages, les distances, les hauteurs. Toute la terminologie va donc changer d'ici 2011 et, conséquence de cela, il faudra revoir ce règlement en profondeur dans un avenir pas très lointain.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

9. Préavis municipal N° 9 relatif au plan de quartier "La Lignière" et son règlement.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le président signale que c'est la commission du plan de zones qui rapportera sur cet objet.
- La discussion est ouverte.
- M. Haussauer revient sur son intervention pour demander la suppression de la redevance de fr. 10'000.– pour la plage de La Lignière et remercie la Municipalité d'avoir pu négocier l'abandon de cette redevance. Cela est d'autant plus remarquable car la direction de La Lignière avait claironné dans la presse que le Conseil communal voulait "le beurre et l'argent du beurre". Il semble donc que tout le monde y a trouvé son intérêt et il espère que la population glandoise pourra profiter une fois de ce magnifique terrain au bord du lac.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

10. Préavis municipal N° 10 relatif à l'adoption des nouveaux statuts de l'Association régionale pour l'action sociale "Région Nyon-Rolle".

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne lecture des noms des commissaires désignés par les partis:
 - 1^{er} membre: Grandjean Georges, GdG
 - membres: Tiya Ivan, GdG – Genton-Bonzon Marie-Noëlle et Bovet Régina, socialistes – Kulling Martine, libérale – Bigler Arthur et Girod-Baumgartner Christine, radicaux.
- La discussion est ouverte.
- M. Ph. Martinet constate que – à l'instar de ce qui a été fait pour le Conseil régional – le Conseil communal n'a pas délégué prévu. Il est surpris de voir dans ces statuts ce même dispositif permettant aux seules municipalités de déléguer des gens dans le conseil intercommunal. Plusieurs juristes ont certainement déjà étudié ce règlement mais il demande à la commission de se pencher sur ce problème et de savoir si c'est constitutionnel et si c'est correct que ce soit l'émanation des exécutifs uniquement.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

11. Préavis municipal N° 11 relatif à la détermination du plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2006-2011.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le président précise que c'est la commission des finances qui rapportera sur cet objet.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION (un seul débat)

12. Préavis municipal N° 12 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2007.

- En préambule, le président précise qu'à la demande de la Municipalité et devant l'urgence de l'objet, ce préavis est traité en un seul débat.
- M. Turrettini lit les conclusions du rapport de la commission des finances favorables au préavis en motivant sa décision par notre fort endettement, les emprunts à souscrire pour financer divers préavis acceptés par le Conseil ainsi que les investissements projetés pour 2007 qui rendent inévitable de porter notre taux d'imposition communal de 61,5 à 66,5% de l'impôt cantonal de base.
- Avant d'ouvrir le débat, le président précise la façon dont il va procéder à l'examen de ce préavis. Tout d'abord, discussion générale sur le préavis, puis discussion article par article de l'arrêté d'imposition (annexe au préavis).
- La discussion générale est ouverte sur le préavis et le rapport de la commission.
- M. Tacheron relève que la lecture, l'étude et la réflexion sur l'arrêté d'imposition proposé ce soir ont conduit le groupe libéral à faire les remarques suivantes, même si un article du quotidien 24Heures du samedi 4 novembre considère déjà comme acquis le nouveau taux en discussion ce soir.
A) Péréquation intercommunale. Augmenter le taux d'imposition afin de payer moins de facture sociale. Curieux comme mentalité! Bel exercice que d'expliquer au citoyen lambda les mécanismes de la politique fiscale. Par ailleurs, un calcul fait sur la base d'une simulation reçue par téléphone ne fait pas très sérieux et est difficile à argumenter.
B) Evolution des tâches communales. En 2007, quels seront les reports de charges du canton sur les communes? Quant au poste supplémentaire pour la police, la Municipalité a-t-elle comparé le système « police municipale » actuel avec le système « contrat de prestations » offert par la police cantonale? Plus efficace et moins cher, de l'avis unanime des communes qui en bénéficient.
C) Projets d'investissement. De l'étude globale de mobilité douce à la réalisation des investissements annoncés, bien quelques séances de Conseil communal vont devoir encore se dérouler. A notre avis, l'échéance 2007 est à oublier.
Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Dans le tableau de la page 5, on retrouve aussi bien les « personnes morales » que les chiens! En page 6, on nous dit que « l'administration des impôts a fait beaucoup d'effort pour réduire le nombre de taxations définitives ». Ce serait plutôt d'augmenter le nombre dont il faut parler.
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Le parti libéral ne comprend pas le « décalage au niveau des années d'imposition ». Il y a fort longtemps que les personnes morales sont imposées selon le système « postnumerando »; donc les recettes fiscales sont en phase avec la réalité.

Pour terminer, le préavis aurait pu parler de la mensualisation des acomptes dès 2007, système qui devrait avoir un impact non négligeable sur les liquidités des communes: moins besoin de recourir à l'emprunt = moins d'intérêts à payer.

En conclusion, même si l'augmentation du taux peut paraître acceptable au parti libéral, financièrement parlant, elle est par contre, sur le plan politique, difficilement acceptable. Toutefois, comme le parti libéral est aussi « responsable » et qu'il ne veut pas être à l'origine d'une augmentation de l'endettement, *il s'abstiendra de voter le taux d'imposition cette année, à moins qu'une autre solution plus favorable soit envisagée au cours des discussions.* Le parti sera extrêmement vigilant à toutes dépenses présentées au Conseil à l'avenir et se réserve toute possibilité de référendum si des augmentations d'impôts devaient nous être présentées d'année en année.

- Mme Favez, au nom du parti socialiste, propose de soutenir la Municipalité et d'accepter cette hausse de 5 points d'impôt. Gland a grandi et ses habitants doivent pouvoir bénéficier de nouvelles infrastructures. Les citoyens ne s'attendent pas uniquement à ce que l'exécutif gère la commune – ce qui est normal – mais aussi à ce qu'il initie des projets qui peuvent déboucher, avec notre accord, sur des réalisations concrètes pour maintenir et améliorer la qualité de la vie à Gland. Si la tâche de nos municipaux ne se bornait qu'à la simple gestion sans que de nouveaux projets soient menés à bien, ce serait

ennuyeux, pour nous aussi. De plus, en tant que conseillers communaux, nous devons faire des propositions afin de répondre aux attentes légitimes de la population. Sans argent, même des projets modestes, n'auraient jamais la chance d'aboutir. Si l'on veut des réalisations, si l'on veut des prestations, il faut passer à la caisse. Le parti socialiste recommande donc d'accepter cette hausse qui nous amènera à un taux encore bas pour une ville comme la nôtre. Afin d'aller de l'avant dans cette législature qui commence, le parti socialiste vous recommande d'accepter cette hausse.

- M. Calabrese relève que la Municipalité, dans son préavis, donne comme raisons principales pour relever le point d'impôt les priorités suivantes : aménagement du quartier de la gare, entretien de notre réseau routier, mobilité douce et augmentation du personnel. Les deux derniers points (mobilité douce et augmentation du personnel) représentent à peu près 1,5 points d'impôt. Hors, dans le préavis sur le plafond d'endettement, il n'y a pas d'investissements prévus pour le quartier de la gare avant 2009. Pour ce qui est de l'entretien du réseau routier, il ne vient qu'en deuxième priorité, c'est-à-dire repoussé aux "calandes grecques". Par contre, dans ce même document, on trouve des investissements pour un total de 1,7 millions par an, soit un total de 2,5 points d'impôt pour le futur développement de la zone ouest, projet qui n'est pas encore à maturité. Afin que la Municipalité puisse atteindre les objectifs ayant une chance d'être réalisés en 2007, soit les postes de RH, les investissements votés par le Conseil communal, la mobilité douce et une certaine marge d'autofinancement, **M. Calabrese dépose un amendement fixant le taux communal d'impôts à 64,5 points de l'impôt cantonal de base.**

- M. Vallat constate que plusieurs communes de la région, voire au-delà, ont relevé leur taux d'impôt ces dernières semaines. Cela l'amène à se poser les questions suivantes : 1) si toutes les communes augmentent leur taux, la répartition de la facture sociale ne risque-t-elle pas d'être à nouveau équilibrée et identique à ce qu'elle est aujourd'hui ? 2) si Gland n'augmente pas son taux d'imposition, ne risque-t-on pas d'être doublement pénalisé par le fait que les autres communes ont augmenté leur taux ?

- M. Collaud répond à M. Vallat que tout n'est pas si simple. Il faut regarder le taux d'imposition et il y a également les impôts encaissés qui entrent en ligne de compte. En 2005, Gland a eu nettement moins de hausse de l'encaissement que les autres communes du canton. La canton disait que les communes allaient très très bien en 2005. En 2004, il y avait 430 mios de marge d'autofinancement pour l'entier des communes et 550 mios en 2005, donc une hausse de 120 mios au niveau de l'ensemble des communes. Au contraire, Gland avait environ 7,2 mios de marge d'autofinancement en 2004 alors qu'en 2005 ce chiffre était de 2,8 mios, soit juste à l'envers de la moyenne des autres communes. Cela veut dire que même avec un taux d'imposition identique, le fait que nous avons nettement moins encaissé a naturellement une répercussion sur la facture sociale et la péréquation. Trois critères sont pris en compte pour ces calculs : population, valeur du point d'impôt et montants encaissés. Ceci amène la constatation que la composition du tissu au niveau glandois n'est pas idéale par rapport à la région (il faudrait les trois tiers suivants : un tiers qui paye beaucoup plus, la classe moyenne ou milieu et le bas). Dans ce domaine, la Municipalité doit essayer d'arriver à un système relativement favorable pour avoir les moyens de travailler correctement. En tenant compte de cette valeur du point par habitant au niveau des communes membres du Conseil régional, seules quatre communes sont au-dessous de Gland. Notre capacité peut donc être qualifiée de faible, voire moyenne.

Pour ce qui est des mensualités (intervention du parti libéral), il faut s'attendre à une différence minimale. À preuve : sur les neuf mensualités actuelles que nous devons théoriquement payer au canton, les deux dernières mensualités (novembre et décembre) représentent le montant de quatre mensualités, d'où le constat que le contribuable ne verse pas chaque mensualité comme prévu mais qu'il a tendance à verser plus en fin d'année en profitant du treizième salaire.

La péréquation (remarque du parti libéral), ce n'est pas une façon de dire que l'on est absolument gagnant en voulant augmenter le taux, mais bien que l'on doit effectuer notre travail correctement pour dire quelles sont les conséquences. Les conseillers, voire les citoyens, doivent pouvoir prendre leur décision en sachant exactement quelle est la répercussion d'un point d'impôt. La courbe est faite de telle manière que pour nous, 5 points sur la courbe représentent 1,4 mios de moins à payer au canton, pour Nyon ces mêmes 5 points représentent plus de 4 mios.

Pour la remarque de la page 5 (parti libéral) disant que l'on mélange tout, il faut savoir ce que l'on met dans les impôts. Tous les éléments devant y figurer sont mentionnés.

En ce qui concerne les impôts sur le capital des personnes morales (parti libéral), il a déjà été mentionné il y a une année ou deux ans qu'au niveau des impôts les rattrapages de certaines sociétés font que celles-ci paient deux fois le même montant la même année. Cet élément rattrapage représente env. 12% des 2 mios encaissés annuellement.

Pour le passage sur la police (parti libéral), M. Collaud aimerait bien savoir où les éléments de la remarque ont été puisés car l'exécutif n'a pas la même approche. M. Creteigny répondra à cette remarque.

Enfin, pour répondre à M. Calabrese, la Municipalité avant de proposer une hausse d'impôts s'est posé la question de savoir comment elle pouvait faire sans hausse d'impôts. Des recherches ont été faites au niveau des charges et il faut bien constater que l'exécutif n'a plus de marge de manœuvre, tellement celles-ci ont été serrées et restreintes ces dernières années. De plus, au niveau du personnel administratif et du personnel communal, il a été tiré un maximum sur la corde et, aujourd'hui, un effort dans ce domaine est obligatoire. Par exemple au niveau de la bourse, vous ne trouverez pas une seule commune de 10 à 11'000 mille habitants qui a seulement 1,6 unités pour remplir cette tâche. Simplement au niveau du personnel, cela représente déjà 1 point d'impôts. Au chapitre de l'entretien, il précise qu'il faut encore compter le développement. Mais ce qui a été oublié dans cette analyse c'est que le dernier budget qui avait une marge d'autofinancement de moins 600'000 francs a été corrigé. Cette fois la Municipalité dit qu'il lui faut absolument les moyens de travailler et demande au minimum 2,3 millions de marge.

- M. Creteigny répond à la remarque du parti libéral sur la police. Gland a deux solutions : soit la commune trouve un modèle de collaboration avec Nyon permettant de créer une police intercommunale ; soit, à terme, il est envisagé un contrat de prestations avec la police cantonale. Les deux modèles sont actuellement à l'étude et il est difficile d'en dire plus pour le moment, sauf que les coûts de ces modèles ont été étudiés. Au niveau du contrat de prestations le coût est estimé à fr. 142'000.– par agent (y compris le matériel) et il convient aussi de définir les tâches pouvant être réalisées par la police cantonale. Certaines tâches n'étant pas prévues, il faudra alors engager du personnel (qui ne sera plus du personnel policier) pour les remplir ce qui fait que, de toute manière, un calcul démontre que pour 10 policiers (effectif actuel), il n'y a pas d'économie à réaliser en passant un contrat de prestations avec la police cantonale. Le premier et principal point à traiter est d'assurer la sécurité des habitants et c'est dans ce sens qu'une solution est recherchée.

- M. Fargeon répond à M. Calabrese (reproche sur le contenu du document joint au préavis du plafond d'endettement) et énumère ce qui y figure déjà (crédits accordés : ch. du Lavasson, fr. 193'000.– / giratoires Mt-Blanc-Malagny et rte Suisse-Mauverney, étude, 65'000.–) et demande de crédits en cours (aménagement du ch. de la Falaise, 250'000.– / Grand-Rue, rue du Jura, rue du Borgeaud, rue du Nord, 200'000.– / giratoires Mt-Blanc-Malagny et rte Suisse-Mauverney, 1'400'000.– / mobilité douce, env. 1,7 millions / nouveaux aménagements routiers, schéma directeur site 1C, 200'000.– en 2007 / parking communal au ch. de la Falaise, 150'000.– / place de la Gare, etc.). Il a été clairement précisé que nous n'avons pas les moyens de tout exécuter en une fois. Il y a un an, l'augmentation d'impôts avait été combattue mais les critères ont aussi changé. Pour honorer les demandes de la population et du Conseil, il s'avère nécessaire que l'augmentation d'impôts demandée ce soir soit accordée.

- M. Bovon dit avoir entendu, à plusieurs reprises, la remarque selon laquelle l'augmentation des salaires à la commune de Gland était linéaire, quelle que soit la situation financière et qu'elle tombait régulièrement chaque année. M. Collaud précise que l'augmentation inscrite au budget est de 1,2% et que la seule chose qui sera donnée est l'augmentation du coût de la vie prévue statutairement. Après cela, une minorité du personnel aura une augmentation réelle de salaire. Par exemple, Coppet consacre 3% à cette même augmentation. Le seul terme de linéaire ne peut donc s'appliquer qu'à l'indexation du coût de la vie.

- M. Jaquier s'adresse aux députés du Grand Conseil siégeant parmi nous en leur exposant le malaise qu'il éprouve. Le peuple a clairement rejeté le référendum fiscal cantonal car il était réfractaire à toute hausse d'impôts. Ensuite est arrivée la péréquation très compliquée (concept qui échappe à bien des personnes) pour laquelle on constate que le canton reporte de plus en plus de charges sur les communes en prétextant que ces communes se portent tellement bien. Le résultat pour certaines communes est qu'elles n'arrivent même plus à faire face à leurs investissements de base. Ce qui le dérange encore davantage c'est que nous n'avons aucune sécurité face à cette façon de fonctionner car qui peut nous dire qu'après avoir voté une hausse d'impôts ce soir nous ne nous retrouverons pas dans la même situation dans une année parce que le canton aura à nouveau ponctionné quelques millions aux communes. On peut valablement s'interroger sur la légitimité de l'application d'une telle procédure par le canton et il serait heureux qu'un député puisse lui expliquer cette problématique.

- Le président dit qu'il serait heureux de répondre à M. Jaquier, mais qu'au vu de sa fonction, il passera la parole à M. Ph. Martinet.

- M. Martinet répond qu'il n'y a pas eu de report de charges du canton sur les communes durant ces dernières années. Au contraire, ces dix à quinze dernières années, l'essentiel de l'enseignement, de la santé et de la sécurité, émerge plutôt au canton et c'est là qu'il y a les plus grandes charges. Il faut tenir compte de la facture sociale qui va en augmentant et qui est prise à parité 50-50 par le canton et les communes. C'est ce point qui représente le plus gros souci et devient quasiment effrayant (30 mios d'augmentation annuelle pour le canton et autant pour les communes plusieurs fois de suite). Pour le reste, le Grand Conseil ne s'est pas déchargé sur les communes ces dernières années. Pour le trafic régional qui est réparti à 70% canton et 30% communes et pour lequel il était proposé un rééquilibrage à 50-50, le canton a renoncé à ce projet il y a quelques semaines (17 mios). Dans cette péréquation, il y a eu la volonté d'avoir des communes plus solidaires entre elles, donc de rapprocher les taux d'impôts. Ce qui est aussi certain c'est qu'en raison de notre croissance, Gland devient une ville centre avec les charges inhérentes ainsi qu'une structure sociale avec des personnes à bas revenu. Pour alléger nos charges, des économies d'échelle pourraient peut-être être trouvées au niveau de la région avec des projets d'agglomération ou de fusion.
- M. Bovon constate que notre argentier fédéral, M. Merz, se retrouve tout d'un coup avec des chiffres noirs alors qu'un déficit était annoncé et qu'au niveau du canton, coup de baguette magique, M. Broulis reproduit le même scénario. Il doute que M. Collaud aura la même réussite et se demande pourquoi, lorsqu'on retrouve de l'argent et dans le noir, une redistribution n'est pas opérée?
- M. Collaud, en citant les préavis pour le plafond d'endettement, le budget et l'arrêté d'imposition, compare ceux-ci aux trois pièces d'un puzzle qui doivent obligatoirement s'imbriquer. Aujourd'hui, dans le plafond d'endettement, on estime qu'on est dans un endettement relativement haut et l'exécutif veut limiter l'endettement à un million de plus par année pour cette législature par rapport à la marge d'autofinancement. En réponse à la question de M. Bovon demandant une redistribution en cas de marge plus favorable, il voit deux solutions: 1) on réduit la dette ou 2) on prend des éléments qu'on n'arrivait pas à financer et faisant partie des priorités n° 2 pour lesquels on pourra demander une réalisation. Par contre, durant toute cette législature, on sera bloqué par le plafond d'endettement, soit ne pas dépasser un million par année qui est un montant relativement faible. Un autre élément qu'on ne peut ignorer et qui fait peur est la facture sociale qui voit maintenant de nouvelles catégories de gens (ou de pauvres) y recourir; la facture sociale explose (60 mios de hausse par année comme dit précédemment). Un document reçu aujourd'hui sur la situation 2006 relève que, par rapport à l'estimation, la part des communes est déjà de 15 millions supérieure au budget. Un autre domaine dans lequel nous avons pris énormément de retard est celui des EMS et il faudra bien le rattraper et faire face à des dépenses conséquentes pour y remédier. Le président ajoute que la facture sociale c'est aussi le coût du vieillissement de la population.
- Mme Petraglio, en tant que membre de la commission des finances et à l'écoute des chiffres et prévisions cités par M. Collaud, sollicite de tous un examen réaliste et les engage à refuser l'amendement de M Calabrese.
- M. Bovon, en page 9 du budget 2007, dans le tableau sur l'endettement, relève que celui-ci était de fr. 8096.– par habitant en 1992 et qu'il est prévu à fr. 8030.– pour 2007. Cette constatation lui fait dire que l'on peut quand même faire face à nos obligations en demandant 3 points d'augmentation. En conséquence, il soutient l'amendement de M. Calabrese.
- M. Collaud relève que si la Municipalité a dit oui en 2005 pour trancher et diminuer l'augmentation du point d'impôts demandée, cette année elle dit non. L'exécutif a fait la totalité des calculs, a regardé ce qui était possible ou pas, a aussi tenu compte de présenter quelque chose d'acceptable au niveau des citoyens. Une évidence s'impose, on a besoin des 5 points supplémentaires pour remplir nos tâches. Ils s'opposent donc à une fragmentation de la hausse et si, par bonheur, les résultats futurs devaient être nettement bénéficiaires les conseillers pourraient décider par le biais du préavis si l'on veut réduire la dette ou investir dans un projet en attente.
- M. Haussauer trouve important de préciser que les budgets ne sont pas une science exacte et les comptes des années précédentes le prouvent à plusieurs reprises (des marges d'autofinancement budgétisées très faibles sont devenues assez bonnes). Les 5 points d'augmentation ne l'auraient pas dérangé si on avait pu les voir sur une échéance de deux ans mais, à ce sujet, M. Collaud lui a dit que cela n'était pas possible en raison d'informations du canton que nous devrions recevoir l'année prochaine. Ceci laisse sous-entendre que notre point d'impôts va être revu l'année prochaine. Ce qui le surprend le plus est la faiblesse du message transmis par la Municipalité. Les conseillers auraient pu attendre une information plus claire et plus précise sur l'urgence des besoins nécessitant ou justifiant cette augmentation. Lorsqu'il est dit qu'il en va de la qualité pour la population, on ne comprend pas très bien ce que cela veut dire en terme de points d'impôts. Lorsqu'il est question de la place de la

Gare comme priorité, on constate que rien ne se fera avant 2009. Ce soir, on parle des impôts que l'on va payer en 2007 et, pour cette raison, il faut soutenir l'amendement de M. Calabrese pour 3 points, ce qui laisse malgré tout une porte ouverte pour voir les projets concrets qui seront présentés par la Municipalité une prochaine fois.

- M. Collaud précise pourquoi il a dit non lors de l'assemblée de son groupe à un arrêté d'imposition sur deux ans. Au début 2007, des négociations vont démarrer pour la fameuse répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Cette répartition aura automatiquement certaines implications par rapport aux finances des cantons et on ignore totalement quelles pourraient être les conséquences au niveau des communes. La seule information sérieuse sur cette négociation est que la nouvelle répartition va entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Donc, si on fixe un taux pour deux ans, la Municipalité pourrait voir sa marge de manœuvre devenir nulle et elle ne peut et ne veut pas courir ce risque. Il ajoute qu'un groupe de travail planche déjà pour rendre la péréquation "RPT compatible". Quant à la remarque sur des informations téléphoniques entendue précédemment et disant que c'est un peu léger, la Municipalité n'avait pas tous les documents nécessaires au moment de l'établissement du budget (certaines communes ont même dû reporter leur date de conseil communal à cause de cela). On voit donc que les informations sont non seulement données au compte-goutte, mais aussi très tardivement. M. Collaud répète la volonté municipale dans ce budget: 1) au niveau personnel; 2) parce qu'on n'a pas d'autres moyens au niveau des charges; 3) parce que la rénovation et l'entretien du réseau routier sont nécessaires, y compris l'implication de la mobilité douce.

- M. Péquignot encourage les conseillers à soutenir la Municipalité en relevant qu'ils ont calculé au plus juste leur budget et qu'il faut leur faire confiance. Il relève encore que nous, conseillers, sommes peut-être très bons dans nos dossiers et que les municipaux sont tout aussi qualifiés dans leur domaine et ne demandent pas 5 points d'impôts sans raison. Il recommande encore une fois le rejet de l'amendement.

- M. Pittet cite le passage d'un article de la presse écrite relatant le refus des conseillers d'une commune voisine qui n'ont pas été convaincus par la demande de hausse de leur exécutif "*les conseillers, étant donné la situation actuelle floue de l'économie cantonale et communale ont préféré voter un amendement qui institue le statu quo*". Au niveau du groupe, il s'est clairement prononcé pour un blocage du taux d'impôts pour 2007 et finalement il se rallie aux arguments de M. Calabrese et demande de soutenir son amendement pour 3 points. Il justifie sa position par le fait qu'il faut que la commune de Gland reste attractive par rapport à son taux d'impôts, notamment pour des industries qui seraient tentées de s'y établir. Promouvoir l'économie de la région c'est aussi une manière de faire rentrer de l'argent dans la caisse.

- M. Magnenat rappelle les mises en garde réitérées de la commission des finances depuis plusieurs années, mises en garde qui rendaient les conseillers attentifs aux investissements votés et à l'endettement. Il ajoute que les résultats étaient à chaque fois réjouissants mais que notre endettement était vraiment trop haut. A la lecture du préavis sur le plafond d'endettement, notre situation est décrite comme pas bonne, voire critique (si ce n'est presque sous tutelle). Il faut arrêter de saucissonner et se donner une bonne fois les moyens nécessaires. Le contribuable attend des conseillers que l'on puisse contenter ses attentes, c'est-à-dire les moyens d'une ville. En conséquence, il faut absolument voter ces 5 points.

- M. Cretegnny revient sur l'attractivité et rappelle (voir tableau en page 7 du préavis) que Gland demeure une des villes les plus attractives même avec 5 points supplémentaires. De plus, il relève que l'attractivité n'est pas uniquement associée au point d'impôts mais que le cadre de vie de la région et de la commune sont aussi un facteur d'attractivité important. Et pour maintenir cette qualité, il faut entretenir et améliorer le réseau routier et pouvoir investir dans d'autres domaines tout aussi primordiaux pour une qualité de vie attractive.

- M. Haussauer rappelle que nous nous retrouvons dans la même situation que l'année dernière qui voyait un préavis et un amendement s'opposer ainsi qu'un vote sur le fond. Il n'aimerait pas se retrouver dans le même imbroglio qu'en 2005 et demande au président de bien expliquer, très précisément, la procédure qui va suivre.

- M. Bovon revient sur les priorités évoquées. Il trouve la mobilité douce valable, même très bien, mais c'est une affaire qui va nous coûter un "saladier" et, dans ce cas, il recommande de ne pas foncer tête baissée et de bien étudier les priorités.

- Mme Régina Bovet relève que nous aurons bientôt un nouvel habitant au bord du lac et demande si ce futur habitant ne va pas apporter des recettes supplémentaires et améliorer un peu la situation.

- M. Collaud répond que cela relève de la sphère privée et que n'importe quel conseiller n'aimerait pas que l'on parle de ses impôts en direct. De plus, la personne à laquelle il est fait allusion bénéficie

d'un forfait fixé par le canton et échappant totalement aux communes. Ceci est prévu dans la loi et ce calcul est basé soit sur la valeur locative, soit encore sur les dépenses effectuées. En bref, il ne faut pas compter sur cet apport pour sauver la situation mais, tout de même, être content si par hasard elle l'améliore. Il faut arrêter de penser qu'une seule personne va tout solutionner.

- M. Fargeon revient sur l'intervention de M. Bovon relative à la mobilité douce. Cela résulte d'une motion démocratiquement acceptée par le Conseil, sans oublier quelques interventions supplémentaires touchant le même sujet. La suite sera donnée par un ou des préavis et les conseillers pourront prendre leur responsabilité en acceptant ou refusant ceux-ci, voire en les amendant.
- Le président clot la discussion générale et ouvre la discussion sur l'amendement proprement dit.
- La parole n'est pas demandée et l'amendement de M. Clabrese à l'art. 1 du préavis est soumis au vote.

Décision

Par 25 voix pour, 33 voix contre et 6 abstentions signifiées, le Conseil communal décide
– de rejeter l'amendement de M. Calabrese demandant de fixer le taux d'imposition communal à 64,5 points du taux cantonal de base.

- La discussion est alors ouverte sur l'art. 1 de l'arrêté.
- M. Blanchet ne veut pas remettre en question le travail de M. Collaud et dit ne plus accepter certaines choses au niveau politique. En parlant d'augmentation, il cite le panier de la ménagère, les hydrocarbures, les loyers, les assurances-maladie... on ne parle que d'augmentation. Il y a aussi d'autres augmentations telles celles des millionnaires en Suisse, des hauts salaires, des bénéficiaires des grandes sociétés (ces augmentations-là passent bien). Ce qui n'augmente pas ou presque pas ce sont les petits et moyens salaires ce qui lui fait dire que qui n'avance pas recule. En conclusion, il aimerait que l'on prenne l'argent où il est et que pour l'obtenir il faudra peut-être voter de nouvelles règles et élire des personnes au niveau cantonal et fédéral qui auront à cœur d'appliquer un tel concept.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close. Après rappel du taux d'impôts proposé de 66,5 points, l'art. 1 de l'arrêté (point 1 à 11) est soumis au vote.

Décision

A une large majorité, avec 4 avis contraires et 11 abstentions signifiées, le Conseil communal décide
– d'accepter l'art. 1 de l'arrêté d'imposition fixant le taux communal à 66,5 points de l'impôt cantonal de base.

- La discussion est ouverte sur l'art. 2 de l'arrêté.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'art. 2 de l'arrêté est soumis au vote.

Décision

A une très large majorité, sans avis contraire et 15 abstentions signifiées, le Conseil communal décide
– d'accepter l'art. 2 de l'arrêté d'imposition.

- La discussion est ouverte sur l'art. 3 de l'arrêté.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'art. 3 de l'arrêté est soumis au vote.

Décision

A une très large majorité, sans avis contraire et 7 abstentions signifiées, le Conseil communal décide
– d'accepter l'art. 3 de l'arrêté d'imposition.

- La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.
- M. Ph. Martinet aimerait remercier le groupe libéral pour ce qu'il a dit. Certaines de leurs interventions démontrent qu'il n'est pas toujours évident de comprendre les enjeux. Par exemple, les imbrications Confédération, cantons, communes. Cela impose un effort de communication auprès de la population afin d'éviter des "poussées de fièvre". Il se demande dans quelle mesure la Municipalité pourrait s'engager, dès la décision du Conseil connue, à organiser une séance publique d'information sur les raisons de cette augmentation. Il y a un besoin réel d'aller au-devant de la population pour expliquer et informer.
- M. Barbey appuie la proposition de M. Martinet. Il souligne que lors de la mise en route de la péréquation, la bascule prévoyait un taux de 54 points et qu'il avait été maintenu à 57,5. En 2005, c'est 4 points supplémentaires qui sont venus se greffer et porter le taux à 61,5. Cette année, c'est 5 points qui sont attribués, ce qui fait une augmentation réelle de 12,5 points qui mérite une explication aux citoyens.

- M. Collaud fait remarquer qu'il n'y a eu que deux hausses. Lors de la bascule, c'était la répartition commune-canton qui était modifiée. Il admet le terme d'augmentation pour 2005 et 2006. Quant à la communication demandée par M. Martinet, la Municipalité s'engage volontiers à aller au-devant des citoyens.
- M. Turrettini rétorque que le processus adopté lors de la bascule – c'est-à-dire ne pas changer l'impôt communal qui aurait dû être abaissé – est en réalité une augmentation réelle et qu'il faut la qualifier comme telle.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close. Les conclusions du préavis municipal et du rapport de la commission des finances sont soumises au vote.

Décision

A une large majorité, avec 6 avis contraire et 14 abstentions significatives, le Conseil communal décide

- I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2007 tel que proposé par la Municipalité, à savoir d'augmenter le taux d'imposition communal de 61,5% à 66,5% de l'impôt cantonal de base et de ne pas modifier les autres impôts et taxes;
- II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

PREMIÈRE LECTURE

13. Réponse au postulat de M. Jean-Michel Favez invitant la Municipalité à étudier l'opportunité et la faisabilité technique et financière de couvrir l'avenue du Mont-Blanc dans son secteur compris, en tout cas, entre la rue de la Combe et la rue du Midi, puis à présenter un rapport à ce sujet au Conseil communal.

- S'agissant d'une réponse en première lecture, le secrétaire donne lecture des noms des commissaires désignés par les partis :

1^{er} membre : Barioni René, socialiste

membres : Haussauer Philippe et Barbey Daniel, GdG – Tacheron Jacques, libéral – Baumgartner Stéphane, radical

- La discussion est ouverte sur la réponse municipale.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Le président signale qu'il enverra directement à la commission ses considérations sur la réponse municipale.

14. Réponse à l'interpellation de M. Michel Pollak demandant à la Municipalité de renseigner le Conseil communal sur :

- la qualité des relations avec la Direction des écoles secondaires;
- la qualité de la communication et de la coordination entre les Directions du primaire et celle du secondaire;
- les problèmes existants dans cet établissement.

- En préambule, le président rappelle qu'il n'y a pas de commission chargée de rapporter puisqu'il s'agit d'une interpellation. Il précise encore que la discussion peut être suivie par une résolution pouvant être proposée par l'interpellateur ou tout autre membre du Conseil.

- La discussion sur la réponse municipale est ouverte.

• M. Pollak dit que son but premier était de prouver des problèmes qui avaient été vécus, qui étaient sensibles et qu'il ne voulait pas taire. Dans la réponse a été soulevée l'importance de la qualité des relations humaines entre les gens, indépendamment de la qualité et des processus des flux d'information et on se rend compte que ce sont les hommes qui font le tout indépendamment des processus les guidant. D'où l'importance de bien choisir les gens qui réalisent des projets. Depuis cette interpellation, il a travaillé directement avec M. Delacrétaz dans le cadre du conseil d'établissement et a parlé avec d'autres parents qui avaient, à un moment donné, évoqué des problèmes dans l'enseignement secondaire. Il a remarqué beaucoup de changement, beaucoup de bonne volonté, beaucoup d'idées positives. C'est très bien et il espère que cela va continuer. Il ne voit pas ce qu'il peut demander de plus à la réponse même si elle est politiquement correcte. En conclusion, dans l'intérêt des enfants, des parents et de l'enseignement, il ne lâchera pas le morceau et gardera un œil sur l'évolution de la situation. Enfin, il regrette malgré tout que la Municipalité, n'ait pas invité les enseignants et les élèves à l'inauguration du collège des Tuillières et souhaite, à l'avenir, que tous les intervenants soient invités sans faire recours à des obstacles ou à des problèmes particuliers.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

15. Réponse à l'interpellation de M. Jaquier «demandant à la Municipalité de rapporter sur l'évolution des transports scolaires par le TUG et son adéquation à l'évolution de notre commune et de sa population scolarisée».

- M. Jaquier remercie la Municipalité en espérant que cette réponse fait partie du complément d'informations à la motion de M. Martinet retirée de l'ordre du jour de ce soir. Il espère que lors du débat sur la mobilité douce, les conseillers pourront reparler de certains aspects du transport scolaire évoqués dans son interpellation et la motion précitée.

DIVERS

16. Réponse de la Municipalité aux questions posées par Mme Christine Girod-Baumgartner concernant le schéma directeur Gland Ouest - Vich Sud.

- Mme Girod remercie la Municipalité pour les réponses à ses différentes questions. Dans l'ensemble, elle apprécie les diverses prises de position et les explications données, notamment en ce qui concerne la validité de ce schéma directeur par rapport à notre plan des zones actuel. Cela apporte des précisions sur quoi on peut réellement s'appuyer. Toutefois, elle veut revenir sur certaines réponses.

Tout d'abord sur la question 8 "Comment la Municipalité de Gland prévoit-elle la planification des services liés à l'augmentation de la population prévue par ce schéma". La Municipalité répond que cela correspond à l'augmentation des vingt dernières années de la commune. Pour Mme Girod, la question reste entière de savoir si c'est la même augmentation dans les années futures car Gland a tout de même eu une augmentation supérieure à la moyenne. La question reste entière de savoir si l'on veut continuer sur cette lancée ou si éventuellement on veut freiner quelque peu l'augmentation de la population.

Concernant la question 9 "Dans l'optique du démarrage des travaux au Communet, une vision semblable est-elle développée pour l'Etat et la commune?". L'interpellatrice demande à la Municipalité de développer quelque peu sa réponse car le "Non. Pour le moment rien de tel n'est prévu sur l'est du territoire communal" semble assez court en regard du développement prévu. On ne peut pas envisager plus de 1000 nouveaux habitants dans ce quartier sans prévoir des solutions. C'est vrai, qu'il n'y a pas de schéma directeur pour l'est de la commune mais ce quartier va entraîner des perturbations et des nuisances et on ne peut ignorer ce futur problème.

A la question 10 concernant le plan régional, Mme Girod a pris note des communications de M. Cretegnny sur les décisions du Conseil régional et l'en remercie. Cependant, pour le citoyen lambda et même si l'on est du Conseil communal et que l'on bénéficie des communications municipales, il est difficile d'imaginer quels sont les projets et les buts sur l'ensemble de la région.

Elle reste convaincue que nous devons nous imaginer ce que Gland pourra devenir par la suite et avoir un outil de travail, notamment sur le plan des circulations. Elle attendra la présentation du rapport sur la mobilité douce – prévu le 11 janvier 2007 – pour savoir s'il répond à une partie au moins de ses interrogations et, cas échéant, se réserve de revenir sur le sujet.

- M. Cretegnny revient sur la question 8 concernant la population. Effectivement, il y a une pression énorme au niveau démographique sur notre région. De plus, différents principes se dégagent dans l'aménagement du territoire (tant au niveau cantonal qu'au niveau fédéral). Pour des raisons d'économies et de préservation du paysage, le vœu est de concentrer la population autour des nœuds de circulations et des équipements, entre autres. Pour la question du point 9 sur le Communet, M. le syndic se rapporte à la page 2 du préavis où il est question des contraintes d'accès et de bruit à traiter de manière coordonnée: définition des conditions de desserte, aménagements nécessaires du réseau existant (adaptation des accès principaux, mesures de modération, carrefours, pont sur l'autoroute, etc.), évaluation des charges de trafic et nuisances sonores existantes et futures, définition des contraintes de protection contre le bruit. Des études vont se faire en rapport avec les difficultés évoquées dans la question. Quant au niveau régional, il y a l'élaboration du plan directeur régional constitué de fiches par secteur. Ces fiches sont en train d'être élaborées, notamment par l'étude des différents schémas directeurs. C'est un très gros dossier et l'idéal serait de pouvoir faire une présentation aux conseillers, en temps voulu, avec les enjeux par rapport à Gland et à la région.

- Plus personne ne demande la parole et la discussion est close.

17. Postulat de M. Haussauer demandant à la Municipalité d'étudier une meilleure utilisation des salles de classe vides dans nos bâtiments scolaires.

- M. Haussauer lit le texte de son postulat.

A la lecture du rapport de la Municipalité sur le dossier des Tuillières et du rapport de la commission du Conseil sur le même sujet, on constate que Gland dispose d'un grand nombre de classes vides malgré la location de 8 salles à l'OPTI et à la Fondation Vernand.

De plus, en prenant connaissance du budget 2007 qui intègre pour la première fois de manière détaillée toutes les dépenses dans les comptes de l'enseignement, nous avons une meilleure visibilité des charges et de leur importance pour les écoles.

S'il y a certainement eu des erreurs dans la planification des besoins et dans la non-réadaptation des conventions avec les communes partenaires, la ville de Gland doit maintenant assumer de grosses charges supplémentaires pour ces bâtiments scolaires.

Il serait important d'avoir une bonne estimation du nombre de classes vides ces prochaines années afin d'essayer de trouver des solutions pour rentabiliser ces locaux. Il serait nécessaire de rechercher les meilleures possibilités de collaboration avec la région, en particulier dans le district de Rolle et les villages voisins de Gland comme Luins, Vinzel, Bursins, etc. Mais aussi, et pourquoi pas avec le Cessouest qui déborde ou des écoles privées. Toutes les possibilités pour rentabiliser ces locaux devraient être explorées. Il serait également utile de connaître le détail des conventions passées avec l'OPTI et la Fondation Vernand pour les 8 classes louées tels que la durée, le renouvellement, les possibilités de développement et les expériences à ce jour.

Pour pouvoir concrétiser des opportunités à la rentrée d'août 2007, ce postulat devrait être prioritaire et nécessite une réponse au Conseil communal pour janvier-février 2007.

Mesdames et Messieurs les conseillers, afin d'essayer de diminuer les importantes charges pour nos bâtiments scolaires, je vous remercie de soutenir ce postulat pour une meilleure utilisation des salles de classes vides à Gland.

- La discussion est ouverte sur le postulat.

- Mme Golaz répond que la Municipalité n'est pas du tout opposée à ce postulat. Elle précise toutefois qu'il ne faut pas "diaboliser" le nombre de classes vides en ce moment (4 aux Perrerets et 4 aux Tuillières). Un certain nombre sont déjà visées par les projets dans le parascolaire comme elle l'a dit dans ses communications (il y a un besoin réel et une demande pressante). Pour la rentrée 2007, le départ des 76 élèves de 9^e année venant d'autres communes de l'arrondissement laissera environ trois classes vides supplémentaires. Des solutions seront à trouver mais ce ne peut être que des solutions transitoires car l'augmentation de la population à moyen terme provoquera le besoin de nouvelles classes.

- M. Vallat fait part de ses expériences dans la planification scolaire puisqu'il en est victime en tant que constructeur pour l'Etat de Genève. Ils se trouvent dans une situation quasiment inverse et doivent construire des pavillons provisoires qui coûtent une fortune. Il ne pense pas que la Municipalité de Gland est totalement responsable de cette mauvaise planification car les statistiques viennent souvent des offices cantonaux qui ont une fâcheuse tendance à se planter. Il estime qu'il est très difficile de dire d'une année à l'autre, ou même sur deux ans, quels seront les besoins futurs. Pour conclure, il relève que des classes vides sont gênantes mais que le contraire est plus ennuyeux et coûte deux fois plus cher.

- M. Cretegnny tient à préciser que la faute n'incombe pas uniquement au canton puisque la Municipalité a réalisé ses propres projections durant ces dernières années, déjà depuis le municipal P.-A. Grau. Ces prévisions ont évolué et ne sont pas si fausses que cela, le gros problème résultant du départ des élèves de Begnins et environs qui a devancé le planning préétabli. Et contrecoup inattendu, Begnins cherche à construire actuellement.

- Plus personne ne demande la parole. Avant de clore la discussion, le président rappelle que M. Haussauer a mentionné un délai (février) pour la réponse municipale et demande à l'exécutif si cela pose problème. La Municipalité se dit disposée à fournir la réponse à cette date.

- Le président rappelle également que la procédure permet de transmettre directement le postulat à la Municipalité ou de nommer une commission pour la prise en compte ou non du postulat. Comme il n'y a pas de proposition de renvoi en commission, le vote portera sur l'acceptation du postulat et son envoi à la Municipalité.

Décision

Le Conseil communal décide à une très large majorité, avec 1 avis contraire et sans abstention signifiée

– d'accepter le postulat de M. Haussauer et de le transmettre à la Municipalité.

18. Motion de M. J.-M. Bovon demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité d'autoriser le stationnement sur les places situées à l'ouest du bâtiment des Tuillières et le long de la route de Cité-Ouest.

- M. Bovon lit le texte de sa motion.

Lors du développement de ces dernières années, nos autorités ont souvent pris l'exemple sur d'autres villes de Romandie pour nous faire accepter l'un ou l'autre des projets présentés; ce soir encore pour l'augmentation du taux d'imposition.

La plupart du temps les exemples présentés ne sont pas à l'avantage du citoyen.

La présente motion, suivant l'exemple de certaines villes ou même en revenant quelques années en arrière à Gland, se veut de venir en aide à certains habitants de notre cité.

Lorsque Gland possédait de nombreux collèges, de toutes tailles, la commune avait eu la bonne idée d'autoriser le stationnement de véhicules dans les préaux.

Aujourd'hui, la Cité-Ouest s'est vue attribuer le Collège des Tuillières. Mieux, deux parkings, l'un de 50 places le long de la route de la Cité, l'autre de 11 places à l'ouest du bâtiment, le tout réservé aux usagers du collège et de Grand Champ.

Malgré le développement, la Cité-Ouest n'a pas une place de stationnement supplémentaire. Soyez habitant de ce quartier avec 1 ou 2 voitures ou simplement invité dans l'un ou l'autre des bâtiments et cherchez une place de parc. Si tout va bien, avec un peu de chance, vous trouverez une place à l'est de Grand Champ.

Il serait judicieux d'ouvrir les parkings ci-dessus dans une tranche d'heures données et les jours fériés. La police aurait la tâche plus facile en venant le matin coller les voitures après les heures autorisées, au lieu de passer entre 2 et 4 heures du matin. D'autre part, combien d'enseignants et d'utilisateurs font des heures de nuit entre 20h00 et 07h00???

Suite à ce qui précède, la motion suivante est déposée:

La Municipalité étudie la possibilité d'autoriser le stationnement de 19h00 à 07h00 ainsi que les samedi et dimanche sur les places situées en face du collège ainsi qu'à l'ouest du bâtiment des Tuillières, le long de la route de la Cité-Ouest.

Pendant les vacances le stationnement sera libre et le signal d'interdiction couvert par une housse «P» indiquant clairement le parking.

En conclusion, le motionnaire relève un point important en relation avec les discussions de la soirée, soit que cette motion entraîne très peu de frais.

Remarque. Dans le texte de la motion, la route longeant le collège des Tuillières est appelée route de Cité-Ouest alors qu'en réalité elle s'appelle maintenant rue des Tuillières. Il conviendra donc de changer le terme dans la réponse municipale.

- La discussion est ouverte sur la motion.

- M. Cretegny tente de convaincre M. Bovon de transformer sa motion en postulat. La motion est contraignante et la Municipalité doit étudier une proposition qui sera soumise en commission alors qu'en cas d'avis divergent, l'exécutif pourrait présenter d'autres solutions et se battre pour les faire passer. De plus, si la réponse au postulat ne convient pas, le Conseil ou l'intervenant ont tout loisir de le transformer en motion.

- M. Bovon déclare qu'il maintient la motion.

- Mme Bosse relève que les parkings en question ont été mis à ban et sont régulièrement surveillés par la police municipale. Ces parkings sont destinés aux usagers du collège, mais aussi aux sociétés sportives utilisant les salles de gym. Selon elle, le système restrictif choisi convient parfaitement à l'utilisation actuelle. Lors de soirées sportives ou autres, les parkings sont régulièrement utilisées jusqu'aux environs de 23 h. et, en dehors des périodes de vacances, elle ne voit pas très bien une utilisation libre de ces places.

- Mme Favez compare la situation avec Mauverney où le stationnement est autorisé la nuit à certaines conditions. Le système joue assez bien et, dans l'ensemble, elle juge que la proposition de M. Bovon peut être suivie.

- M. Jaquier s'interroge sur le danger de voir des locataires de Cité-Ouest renoncer à payer pour des places de parc sur les parkings des immeubles pour profiter de la gratuité des places attribuées aux collèges du secteur.

- M. Bovon intervient pour un contrôle dissuasif envers les personnes abusant de la possibilité offerte, notamment en étant intransigeant avec les heures et la verbalisation des dépassements ou abus.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close. Le président rappelle le texte de la motion et la soumet au vote du Conseil pour, soit le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport ou, si le

cinquième des membres du Conseil le demande, de la renvoyer en commission pour étude de sa prise en considération. Aucune proposition n'étant faite pour le renvoi en commission c'est donc l'acceptation de la motion et son renvoi à la Municipalité qui sont soumis au vote.

Décision

A une large majorité, avec 4 avis contraire et 12 abstentions signifiées, le Conseil communal décide

- d'accepter la motion de M. Jean-Michel Bovon demandant d'autoriser le stationnement sur les parkings des Tuillières de 19h00 à 7h00 et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

19. Interpellation de Mme Waltraud Casson concernant deux rivières avoisinantes, notamment la Promenthouse et le Lavasson.

- Mme Casson lit le texte de son interpellation.

J'ai été alertée par plusieurs personnes concernant une grosse quantité de mousse blanche qui flottait dans la Promenthouse fin octobre 2006.

De même, une substance blanche recouvrait le lit du Lavasson près du Chenil pendant l'été 2006. L'eau étant un secteur sensible, j'appelle la Municipalité à veiller à la propreté de nos rivières avoisinantes afin de garantir un développement durable.

- La discussion est ouverte sur cette interpellation.
- M. Fargeon informe Mme Casson qu'il n'est pas en mesure de répondre ce soir et qu'il le fera lors de la prochaine séance.

20. Divers + Propositions individuelles.

- Mme Régina Bovet demande à la Municipalité de se préoccuper d'un endroit où stationner les deux-roues à proximité du collège des Tuillières. Les élèves de 8^e et 9^e viennent couramment à vélo ou à vélomoteur et ne disposent pas d'un endroit couvert pour mettre leur vélo et pouvoir aussi l'attacher.
- Mme Christine Girod revient sur l'état des motions, interpellations et postulats dans lequel est mentionnée son interpellation du 09.02.06 sur les transports publics. Le municipal avait répondu lors de la séance suivante tout en ajoutant qu'il compléterait sa réponse. Suite à un entretien téléphonique, elle s'était estimée satisfaite des réponses données. En conséquence, elle demande de supprimer son interpellation de ladite liste.
- M. Jaquier revient sur le préavis approuvé par le Conseil pour l'aménagement du ch. du Lavasson et regrette un déficit d'information sur l'avancement du dossier. M. Fargeon répond qu'une divergence de procédure est apparue entre le voyer qui autorisait les travaux selon la procédure normale communale et l'Etat qui veut que la procédure normale cantonale soit respectée. Le fait de devoir passer dans tous les services cantonaux concernés retarde malheureusement ces travaux.
- Mme Roy reparle de la gare de Gland et signale qu'Aigle a pu rénover sa gare et que Porrentruy, ville de même grandeur que Gland, vient de voter le crédit pour le faire. Elle souhaite que notre Municipalité mette en œuvre toute son énergie pour obtenir un résultat identique. M. Creteigny répond qu'une rencontre avec les CFF, pour discuter de ce point, est agendée au 4 décembre.
- Mme Gilliland aimerait savoir si nous aurons bientôt un retour concernant l'état des lieux sur la Cité de l'énergie. M. Creteigny, en l'absence de M. Genoud, informe le Conseil que le dossier est en cours et qu'une information ou situation sera donnée au début de l'année prochaine. Le président signale qu'il a assisté à la Journée romande de l'énergie à Morges où il était question de Cité de l'énergie. Malheureusement, il n'a pas rencontré de représentants de notre commune lors de cette très intéressante journée.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- La séance est levée. Il est 22 h 55.

Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :

Jean-Michel Favez

Le secrétaire :

Rémy Buffat